

N° de dossier 500-06-000302-055		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> RECOURS COLLECTIF <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° 17.09	Date : Le 9 mars 2009 RECTIFIÉ LE 9 AVRIL 2009	

PARTIE DEMANDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

WILHELM B. PELLEMANS	Me Jacques Larochelle (P)
ET	Me Serge Létourneau (A)
MICHEL VÉZINA	Me Jean-Philippe Lemieux (P)
	Me Suzanne Gagné (P)
	LÉTOURNEAU & GAGNÉ S.E.N.C.R.L.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

VINCENT LACROIX	Se représente seul (A)
PLACEMENTS NORBOURG INC	Non représentée

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.,	Me Denis St-Onge (A)
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.,	Me Patrice Benoît (A)
ASCENCIA CAPITAL INC. ET	Me Marie-Hélène Provencher (A)
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

SERGE N. BEUGRÉ	Se représente seul (A)

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

FÉLICIEN SOUKA	Me Louise Desautels (A)
----------------	-------------------------

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

DAVID SIMONEAU	Me Sarto Brisebois (A)
	PROCUREUR DU SYNDIC À LA FAILLITE
	Me Andrée Marier (A)
	GUTTMAN MARIER

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

BEAULIEU DESCHAMBAULT, S.E.N.C.R.L.	Me Jo-Anne Demers (A)
RÉMI DESCHAMBAULT	Me Michèle Bédard (A)
	Me Mélissa Talbot (A)
	Me Carole Samuel (P)
	NICHOLL PASKELL-MEDE

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (P)
	Me Carine Bouzagliou (A)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (P)
	Me Jean-François Bienjonetti (A)
	Me Mario Welsh (A)
	Me Benoît Bourgon (A)
	Me Réna Kermasha (A)
	M ^e Sébastien Caron (A)
	HEENAN BLAIKIE, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Me Nathaly Marcoux, Contentieux de l'AMF (P)

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (P)
	Me Claudia Déry (P)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	Me Robert J. Torralbo (A)
	Me Sébastien Guy (P)
	BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A., ès qualité de liquidateur des fonds Norbourg et Évolution, a/s de Société Ernst &	Me Isabelle Desharnais (A)
	Me Marc Duchesne (A)
	Me Simon-Luc Dallaire (A)
	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

GILLES ROBILLARD, ès qualité de syndic à l'actif des Sociétés défenderesses faillies, a/s de RSM	Me Denis St-Onge (A)
	Me Patrice Benoît (A)
RICHTER	Me Marie-Hélène Provencher (A)
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

**Conférence de gestion #15, audition de la Requête pour permission
d'amender la requête introductive d'instance et
Débat sur les objections dans le cadre des interrogatoires**

500-06-000302-055

Le 9 mars 2009 (rectifié le 9 avril 2009)

ENREGISTREMENT

9 h 36

Ouverture de l'audience

La restriction de confidentialité est appliquée à l'enregistrement numérique pour toute la durée de l'audition

Identification des procureurs

Le Tribunal s'adresse aux procureurs

1. Prolongation de délai d'inscription des deux actions en garantie :

Le Tribunal prolonge le délai d'inscription des actions en garantie de Northern Trust et de KPMG au 16 mars 2009.

2. Évaluation préliminaire et approximative du temps requis pour le procès :

- Demandeurs : 25 à 30 jours
- AMF : 70 jours
- Deschambault : 20 jours
- Northern Trust : 20 jours
- KPMG : 30 jours
- Concentra : 5 jours

Total : 175 jours

[plus le temps requis par les autres parties défenderesses]

Lorsque les rapports d'expertise seront déposés, le Tribunal et les parties réévalueront le temps d'audition en tenant compte, notamment, des admissions possibles et du dépôt de pièces expurgées des éléments jugés non essentiels.

Dans la mesure du possible, Me Larochelle devancera le dépôt de ses rapports d'expertise en mai plutôt qu'en juin.

10 h 00

Le Tribunal suggère aux avocats d'adopter un format commun pour la présentation des rapports d'expertise afin d'en faciliter l'analyse. Les rapports d'expertise devront inclure un sommaire exécutif d'un maximum de deux pages.

3. Requête pour permission d'amender la requête introductive d'instance des demandeurs

10 h 11

Représentations de Me Larochelle

10 h 12

La demande d'amendement en ce qui concerne les articles 342.1 à 342.16 est modifiée suivant le texte remis au Tribunal ce jour.

10 h 42

Représentations de Me Lefebvre

500-06-000302-055

ENREGISTREMENT

11 h 12

11 h 34

11 h 36

11 h 42

11 h 50

11 h 52

12 h 00

12 h 05

12 h 09

14 h 01

14 h 07

**Audition de la Requête pour permission d'amender la requête
introductive d'instance (suite)**

Le 9 mars 2009 (rectifié le 9 avril 2009)

Suspension

Reprise de l'audience

Me Conte, Me Samuel, Me Guy et Me Morrison déclarent n'avoir rien à ajouter

Réplique de Me Larochelle

Demande prise en délibéré

4. Débat sur les objections dans le cadre des interrogatoires

Discussion entre le Tribunal et les procureurs relativement à la confidentialité des débats judiciaires.

Le Tribunal maintient la portée de son Ordonnance du 2 octobre 2008 jusqu'à ce qu'il rende sa décision finale.

Précisions apportées par Me Jolin relativement aux objections soulevées lors de l'interrogatoire de certains représentants de l'AMF.

Interrogatoire de Réginald Michiels du 21 octobre 2008 :

Objection # 8 :

L'AMF déclare qu'il n'existe aucun dossier concernant la pré-enquête.

Interrogatoire de Sylvie Lacroix du 27 octobre 2008 :

Objection #16 :

L'AMF déclare qu'il n'existe aucune feuille de temps pour les inspections des Fonds Norbourg.

Suspension

Reprise de l'audience

Le Tribunal informe les avocats qu'il remarque, à la lecture des objections consignées dans les tableaux communiqués le 4 mars 2009, que l'un des témoins susceptibles d'être interrogés est Me William Atkinson qui a été l'un de ses anciens associés. Le Tribunal demande aux avocats de soulever, dans les plus brefs délais, toute difficulté pouvant en résulter, plus particulièrement, à l'égard de la gestion et de l'audition de la présente cause par le juge André Prévost.

Me Jolin a divisé les objections sous quatre thèmes principaux :

- I Secret professionnel
- II Mouvements de personnel
- III Enquête interne
- IV Recherche à l'aveuglette
- V Varia

Débat sur les objections (suite)

Le 9 mars 2009 (rectifié le 9 avril 2009)

I - SECRET PROFESSIONNEL

Interrogatoire de Yan Paquette du 15 décembre 2008
(par Me Sylvestre)

15 h 00

Objection #0-33 :

La question faisant l'objet de l'objection #0-33 **est retirée**.

15 h 04

Objections #0-32, #0-34 et #0-35 :

Le Tribunal **ACCUEILLE** à ce stade les objections #0-32, #0-34 et #0-35 et invite l'AMF, dans la mesure du possible, à transmettre les informations sous forme de lettre, le Tribunal **RÉSERVANT** le droit des parties de lui faire les demandes appropriées, le cas échéant.

Interrogatoire de Claire Lewis du 8 décembre 2008
(par Me Sylvestre)

15 h 13

Objections #0-35, #0-36 et #0-37 :

Le Tribunal **RÉSERVE** sa décision sur ces objections, **PERMET** la poursuite de l'interrogatoire de Mme Lewis par les procureurs de KPMG en utilisant notamment la transcription de l'interrogatoire de M. Lacroix.

Interrogatoire de François Fillion le 11 décembre 2008
(par Me Lefebvre)

15 h 15

Objection #0-2 :

Le Tribunal **ACCUEILLE** à ce stade l'objection #0-2 et invite l'AMF, dans la mesure du possible, à transmettre les informations sous forme de lettre, le Tribunal **RÉSERVANT** le droit des parties de lui faire les demandes appropriées, le cas échéant.

Interrogatoire de Vincent Mascolo les 28 et 29 octobre 2008
(par Me Gagné)

15 h 35

Objection #0-17 : ACCUEILLIE.

Interrogatoire de Pablo Klein le 21 janvier 2009
(par Me Gagné)

15 h 52

Objection #0-12 : REJETÉE EN PARTIE, le Tribunal **PERMETTANT** la réponse quant à la date approximative où l'opinion légale a été demandée.

Objection #0-13 : ACCUEILLIE.

Objections #0-14 et #0-15 : REJETÉES.

Objection #0-16 : ACCUEILLIE.

500-06-000302-055
ENREGISTREMENT

Débat sur les objections (suite)

Le 9 mars 2009 (rectifié le 9 avril 2009)

16 h 00

Interrogatoire de Claude Lessard le 22 janvier 2009
(par Me Gagné)

Objection #0-9 : ACCUEILLIE uniquement en ce qui concerne
M. Villeneuve.

16 h 00

Suspension

16 h 09

Reprise de l'audience

II - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Interrogatoires de Réginald Michiels le 21 octobre 2008
(par Me Gagné)

16 h 30

Objections #0-3 et #0-4 : ACCUEILLIES.

Objections #0-6, #0-14, #0-15, #0-16, #0-17 et #0-19 : REJETÉES.

16 h 33

Fin de l'audience



ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.



Marthe de Launière, g.a.c.s.